



Vol de voiture PAR DES INCONNUS DE NUIT

Par **panatinaikos1898**, le **07/06/2022 à 22:17**

bonjourrrrrvictime d'un vol de voiture voilà 3 ans , assuré en tous risques mon agence refuse de m'indemniser.

Par **chaber**, le **08/06/2022 à 06:53**

bonjourrrrrLe code des assurances prévoit que la prescription est acquise après 2 ans.. Elle peut être interrompue par l'envoi ,d'une LRARrrrrDepuis 3 ans qu'avez-vous fait?

Par **Lag0**, le **08/06/2022 à 15:02**

[quote]rrrrmon agence refuse de m'indemniser.rrrr[/quote]rrrrBonjour,rrrrPour que nous comprenions mieux, pourriez-vous nous dire quel motif avance l'assureur pour ne pas prendre en charge ce sinistre ?

Par **panatinaikos1898**, le **09/06/2022 à 12:00**

bonjourrrrrMon agence d'assurance prétend n'avoir rien reçu du parquet concernant ce vol ? Et attend un jugement définitif ?

Par **Lag0**, le **09/06/2022 à 14:13**

Voulez-vous dire que le véhicule a été retrouvé et les voleurs arrêtés ?

Par **panatinaikos1898**, le **09/06/2022 à 21:21**

bonjourrrnNon ni le ou les auteurs ni le véhicule n'ont été retrouvés ? Ce qui me chagrine c'est que l'Agence essaye de me blouser voilà déjà 3 ans ? Est ce normal ? mes salutations

Par **chaber**, le **10/06/2022 à 07:37**

bonjourrrnA l'époque aviez vous déposé plainte et transmis à l'assureur?rrnAprès 30 jours si le véhicule n'est pas retrouvé les assureurs entament la procédure d'indemnisation par une expertise et réclameent les jeux de clefs.rnrnSans réponse il faut envoyer une LRAR de réclamation. Cette LRAR interrompt la prescription que j'ai invoquée.rnrnAviez-vous procéder ainsi?